

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, SANS LA PRÉSENCE DU PUBLIC, LE 2 MARS 2021, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE.**

Sont présents: Monsieur Florent Bédard, maire  
Conseiller siège #1 : Poste vacant  
Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2  
Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3  
Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4  
Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5  
Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6  
Madame Sylvie Boutin Bergeron, d.g et sec. trés.  
Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et sec. trés. adj.

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

***La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site internet de la Municipalité.***

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
    - 1.1 Mesures préventives temporaires dues à la Covid-19
  2. Ordre du jour
  3. Procès-verbaux
    - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021
  4. Trésorerie
    - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
    - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
    - 4.3 Comptes
    - 4.4 Dépôt du rapport financier de l'année 2020
  5. Correspondance
    - 5.1 Demande d'appui pour la campagne Vers des collectivités durables
    - 5.2 Autres points
  6. Règlements  
Aucun
  7. Avis de motion  
Aucun
  8. Rapport des comités  
Aucun
  9. Voirie municipale
    - 9.1 Octroi de contrat pour la fourniture d'abat poussière – saison 2021
    - 9.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet *Projets Particuliers d'Amélioration – CE*
    - 9.3 Balayage des accotements
    - 9.4 Autres points...
  10. Affaires nouvelles
    - 10.1 Dépôt de projet – Fonds régions et ruralité 2020-2024
    - 10.2 Reconnaissance d'un droit acquis
    - 10.3 Vente de lots épars
    - 10.4 Locations de lots à la ferme des mariniers
    - 10.5 Suivi de la SPCA
    - 10.6 Autres points...
  11. Période de questions
  12. Clôture de la séance
  13. Levée d'assemblée
-

**21-03-41 1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h02.

**21-03-42 1.1 MESURES PRÉVENTIVES TEMPORAIRES DUES À LA COVID-19**

Le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg siège en séance ordinaire ce 2 mars 2021, à la salle municipale, sans la présence du public.

Assistent également à la séance, la directrice générale et la directrice générale adjointe.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

Considérant que le gouvernement exige en date du 6 janvier 2021 que les assemblées de conseil soient tenues sans la présence du public et recommande que celles-ci se tiennent à distance avec un moyen de communication électronique;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.
- Que l'accès au bureau municipal demeure interdit au public. Toutefois, les services pouvant être offerts par téléphone, courriels ou tout autre moyen demeure à la disposition des citoyens.

Ces mesures s'appliqueront pour une durée indéterminée.

Adoptée

**21-03-43 2. ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**21-03-44 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021.

Adoptée

## 4 TRÉSORERIE

### 21-03-45 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unaniment résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

### 21-03-46 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Yvon Morin, et unaniment résolu d'autoriser la secrétaire trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

01-211-11-130	850 (cr)	01-381-44-020	803 (cr)
02-130-00-951-00	162 (cr)	02-190-00-951-00	162 (dt)
02-220-00-310-00	1 280 (cr)	02-220-00-320-00	1 280 (dt)
02-220-00-650-00	685 (dt)	02-414-00-640-10	803 (dt)
03-510-00-000-10	850 (dt)	03-510-00-000-20	685 (cr)

Adoptée

### 21-03-47 4.3 COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 30 827.66 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unaniment résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

### 21-03-48 4.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER – EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

Considérant la vérification comptable terminée et la transmission des états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020 par le vérificateur comptable;

Considérant qu'un avis public relativement au dépôt des états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020 a été émis dans les délais prescrits;

En conséquence, les états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020 sont déposés séance tenante.

### 21-03-49 4.5 OFFRE DE SERVICES POUR L'AUDIT DES LIVRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Considérant la présentation de l'offre de services reçue pour l'audit des livres et comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard et unaniment résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg mandate la firme

Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des livres et comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 et ce, selon les honoraires soumis à l'offre de services, ceux-ci estimés à 7 950.00 \$ plus les taxes applicables;

Adoptée

**21-03-50 5 CORRESPONDANCE**

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 2 février 2021 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

**6 RÈGLEMENTS**

Aucun point

**7 AVIS DE MOTION**

Aucun point

**8 RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun point

**9 VOIRIE MUNICIPALE**

**21-03-51 9.1 OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ABAT POUSSIÈRE – SAISON 2021**

Considérant que des soumissions sont obtenues dans le cadre de l'appel d'offre par invitation lancé par la Municipalité pour « FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE - 2021 » ;

Considérant que les soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit avant 14h00, mardi le 2 mars 2021, celles-ci sont ouverte et considérées :

- Sel Warwick Inc. au montant de 31 820.48 \$ incluant les taxes applicables;
- Wolseley Groupe Plomberie au montant de 32 832.27 \$ incluant les taxes applicables;

Considérant que les soumissions sont jugées conformes, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg octroi le contrat de fourniture d'abat-poussière pour la saison 2021 à Sel Warwick Inc. au montant de 31 820.48 \$ incluant la livraison au # 375, chemin des Sables à Authier, ainsi que les taxes applicables.

Adoptée

**21-03-52 9.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg dépose une demande de subvention auprès de la députée, Madame Suzanne Blais, dans le cadre du programme « Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale » relatifs au réseau routier municipal.

Les travaux visés par la demande sont les suivants :

- Rechargement à l'aide de matériel granulaire 0 ¾ d'une section de la route de la Plage Perreault sur une distance approximative de 1 kilomètre. La quantité estimée s'évalue à 1 200 tonnes.

- Rechargement à l'aide de matériel granulaire 0 ¾ d'une section de la route de l'Île Népawa sur une distance approximative de 2 kilomètres. La quantité estimée s'évalue à 2 400 tonnes.

Il est à noter que la longueur du rechargement pourrait varier selon l'aide financière accordée.

Adoptée

## **10 AFFAIRES NOUVELLES**

### **21-03-53 10.1 DÉPÔT DE PROJET – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2020-2024**

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg agit à titre de promoteur dans le cadre du projet « Amélioration du parc municipal (CR-158 phase 2) »;

Considérant que le conseil municipal appui le projet présenté et en fait sa priorité # 1;

Considérant les sommes disponibles au Fonds Régions et ruralités;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg :

- autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralités de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre de la Politique de Soutien aux Projets Structurants;
- autorise la secrétaire trésorière et directrice générale adjointe, Madame Geneviève Lapierre à présenter le projet au nom de la Municipalité et à signer tous documents relatifs à la demande.

Adoptée

### **21-03-54 10.2 RECONNAISSANCE D'UN DROIT ACQUIS**

Considérant que les propriétaires actuels de la résidence sise au # 527, rue des Pionniers sont en processus d'une transaction visant la vente de la propriété;

Considérant que des irrégularités sont constatées par les différents acteurs participant à l'élaboration des certificats et actes de vente concernant, entres autres, les marges non conformes en regard des règlements d'urbanisme présentement en vigueur de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité est en mesure de confirmer que la résidence a été implantée avant l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg reconnaît l'existence des droits acquis de la propriété située au # 527, rue des Pionniers.

Adoptée

### **21-03-55 10.3 VENTE DE LOTS ÉPARS**

Considérant la décision rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) quant à la possibilité qu'a la Municipalité d'aliéner ses lots épars;

Considérant la résolution 18-06-137 déterminant les critères relatifs à la vente des lots épars;

En conséquence, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Madame Claudette Bédard et majoritairement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg :

- Soumettre une proposition de vente à chacun des propriétaires des lots adjacents aux lots épars municipaux visés par les blocs de lots # 1, # 2, # 3, # 4 et # 6 (en tenant compte des conditions et particularités relatives à chacun), ainsi qu'au lot 52 du rang 5, celle-ci basée sur la valeur marchande évaluée par la MRC d'Abitibi-Ouest;
- Demander une confirmation écrite de l'intérêt de chaque propriétaire sollicité et ce, avant le 30 avril 2021, sans quoi ceux-ci perdront leur priorité dans le processus de vente.

Le vote a été pris pour cette résolution.

Vote contre : Monsieur Yvon Morin.

Adoptée

**21-03-56 10.4 LOCATIONS DE LOTS À LA FERME DES MARINIERS**

Considérant que la Municipalité entreprend des procédures relativement à la vente de ses lots épars tel que stipulé à la résolution # 21-03-55 il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné, et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg ne procède à la location d'aucun de ses lots pour l'année 2021.

Adoptée

**21-03-57 10.5 AUTORISATION POUR CONSULTATION JURIDIQUE**

Il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise les frais pour consultation juridique si besoin est, dans le cadre du dossier « déclaration d'un chien potentiellement dangereux ».

Adoptée

**21-03-58 11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions. Il est 20h47.

**21-03-59 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h47.

**21-03-60 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée